

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 mai 2017**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MANGUELIN, PESTELLE, BLANC, MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET, DEHAVANNE,

Excusée : Valérie CHAMBAUD

**Secrétaire de séance : Pierre BLANC**

Valérie Chambaud donne pouvoir à Michel Alberti

---

### **1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 28 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **2- D.I.A.**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1413 et A 1412P (un appartement et une place de parking) pour un montant de 130.000,00 euros.

Le conseil municipal ne souhaite pas l'intervention par l'exercice du droit de préemption de la SAFER, pour la vente ci-dessous :

- Vente des parcelles bâties B726-637-639-722-723 d'une superficie de 6835 m<sup>2</sup>, pour un montant de 367.000,00 euros.

### **3- PLU**

Lors du conseil municipal du 28 février 2017, le projet de révision du PLU a été arrêté par délibération. Depuis, nous sommes passés dans la phase de consultation des services publics associés, soit 19.

A ce jour, nous avons reçu 4 retours :

- La DDT demandant une clarification sur les dates de délibération concernant la révision du PLU. Les explications ont été apportées et une note du Maire à ce sujet viendra compléter le dossier PLU soumis à enquête publique.
- Le RTE (Réseau de transport d'électricité) nous informant que sur « le territoire couvert par le PLU il n'exploite pas d'ouvrage de transport d'électricité et qu'aucun projet de construction d'ouvrage n'est envisagé à court terme. »
- L'ARS (Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes) soulevant le fait que la zone où se trouvent la salle des fêtes, le city-stade et la mini-crèche est maintenue en zone UB et que de ce fait elle autorise la construction d'habitations pouvant être gênées par les nuisances sonores générées par ces lieux. Un zonage UE aurait été préférable ou une OAP.
- Le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) émet un avis défavorable sur le projet du PLU. Dans les secteurs A et N, le CNPF, souhaite que « les activités forestières soient expressément mentionnées comme étant des activités admises, au même titre que les activités agricoles ». De plus, le CNPF reproche à l'étude environnementale de stigmatiser de manière dogmatique le peuplier qui doit pouvoir être cultivé comme valorisation économique des parcelles et permet une biodiversité tout autant importante qu'un taillis.

Tous les avis et remarques reçus seront joints au dossier soumis à l'enquête publique. C'est à l'issue de l'enquête publique que des corrections seront apportées au projet de révision du PLU avant son approbation.

Cette phase de consultation dure 3 mois à compter de la transmission du dossier aux services concernés, c'est-à-dire jusqu'au 7 juillet 2017. Compte-tenu de la période estivale il est préférable d'organiser l'enquête publique fin août. Un courrier va être envoyé dans les jours qui viennent au Président du Tribunal Administratif de Lyon pour solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur.

#### **4- Demandes de subvention pour le parking de la gare**

La gare de Marlieux connaît une fréquentation en forte hausse depuis quelques années. Située sur l'axe Lyon-Bourg, elle draine les habitants de nombreuses communes voisines qui utilisent le TER en direction de Lyon ou de Bourg-en-Bresse. Actuellement c'est 60 à 80 véhicules qui sont garés quotidiennement. La Commune de Marlieux a entrepris de réaliser l'aménagement de ce terrain en parking d'une capacité de 120 places. Il s'agit d'une parcelle de 6 000,00 m<sup>2</sup> sur laquelle est implanté un city stade et est prévu, sur une surface de 1200 M<sup>2</sup> environ cédée à la Communauté de Communes Centre Dombes, la construction d'une mini crèche de 10 berceaux avec un relais assistance maternelle et enfin la construction d'un Wc public au voisinage immédiat de la gare.

Une estimation a été établie par le cabinet Infratech pour un montant de 408.229,50 euros HT, soit 489.875,40 Euros TTC.

Le Conseil Municipal valide cette estimation et donne pouvoir au Maire :

- pour solliciter la Région en vue d'une subvention au titre du dispositif de droit commun (**Contrat d'aménagement gares**).
- pour solliciter les services de la Préfecture en vue de l'obtention d'une subvention au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Local.
- pour solliciter le Département en vue de l'obtention d'une subvention.

Des démarches sont également en cours pour obtenir une aide européenne.

Ces travaux nécessiteront la signature d'une convention avec la direction des transports à la région.

**\*Crèche :** Le dossier de demande de permis de construire est en cours de constitution. L'ouverture de la crèche est estimée pour septembre 2018.

#### **5- Point sur les travaux**

**\*Résidence Les Platanes :** Plusieurs devis ont été demandés pour refaire la toiture. Compte tenu des coûts et après avoir consulté l'ensemble du conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité d'engager des travaux d'étanchéité avec l'entreprise GOMES DAVID, pour un montant de 33.600,00 € TTC. Ces travaux débuteront fin juin.

#### **6- STEP**

La reconstruction de la STEP est toujours en négociation par l'intermédiaire de l'Agence départementale d'ingénierie. De nouvelles informations devront nous parvenir dans 15 jours.

\*Joël FAGNI explique que la commune a profité des taux bas pour travailler avec le trésorier sur un appel de fonds pour le budget assainissement en vue du surcoût de la reconstruction de la STEP dû à une augmentation de sa capacité.

Le choix a porté sur la proposition de la banque populaire dans les conditions suivantes : prêt de 350.000€ sur 20 ans à un taux fixe non révisable de 1,65% avec une échéance annuelle de 20.408,12€. Première échéance avancée et déblocage des fonds en une seule fois. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer cette offre de prêt.

\*Travaux sur le réseau d'assainissement : L'étude de NALDEO sur le réseau d'assainissement a mis en évidence la nécessité d'engager des travaux qui sont estimés à environ 750.000,00€. La commune a fait le choix d'engager les travaux sur la rue de la laiterie qui consistent à éliminer une grande quantité d'eaux claires qui perturbent le bon fonctionnement de la STEP. Ces travaux s'élèvent à environ 43.000,00€. Pierre MILLET est chargé de rencontrer les habitants concernés par ces travaux pour les prévenir. Une réunion avec les élus (maire et adjoints) sera ensuite organisée la semaine prochaine. En effet, ces travaux occasionnent des travaux chez les particuliers avec une servitude. Le Maire propose qu'une convention de mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de la rue de la laiterie soit signée avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour un montant de 4.275,00€ HT. Cette convention concernera les prestations suivantes :

- avant-projet,
- assistance pour les levés topographiques,
- assistance à la consultation d'une entreprise de travaux,
- suivi de chantier.

A l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

\*Dans le cadre du projet de reconstruction de la STEP un chemin d'accès est envisagé à partir de la route de Saint-Germain, pour une meilleure circulation des véhicules. Les propriétaires en indivision, CORDIER et BERNY, ont été sollicités pour l'achat de cette bande de terrain par la commune. La valeur vénale de ce terrain de 382 m<sup>2</sup> (parcelle

A714) est estimée par les Domaines à 1.900,00€ HT soit 5€ le m<sup>2</sup> (hors marge de négociation de 10%).

Le conseil municipal, donne pouvoir au Maire pour prendre contact avec les propriétaires afin de finaliser l'achat.

Pascal MANGUELIN s'est abstenu pour ce vote.

### **7- Matériel alternatif**

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien du village et des espaces verts a fait l'objet d'un travail important avec le syndicat de rivière des territoires de la Chalaronne dans le cadre de la mise en place du plan communal de désherbage. En effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la loi de transition énergétique interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires autres que ceux autorisés par l'agriculture biologique. Cette nouvelle pratique nécessite donc l'achat de matériaux conformes à la législation et la commune envisage l'achat d'une débroussaileuse pour un montant de 3.023,84 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour solliciter l'agence de l'eau en vue de l'obtention d'une subvention pour l'achat de ce matériel alternatif.

### **8- Compte-rendu de réunions**

**\*Communauté de Communes :** Le Maire informe le conseil municipal que la réunion du 13/04/2017 a porté essentiellement sur le vote des budgets de la communauté de communes et sur le projet de travaux de la piscine de Villars-le-Dombes, très polémique.

**\*Comité de pilotage du PEDT :** Joël FAGNI explique que le comité de pilotage est constitué de 9 représentants (1 par commune, 2 parents élève, 2 professeurs des écoles et 2 représentants du Pôle Enfance). Nathalie DECHAVANNE rappelle que le PEDT avait été réalisé dans l'urgence lors de l'ouverture du Pôle Enfance. Depuis, une évaluation a été faite et un nouveau PEDT est en cours d'élaboration. Un document récapitulatif des objectifs fixés et des actions possibles dans le cadre du PEDT est distribué aux conseillers municipaux. La demande du comité de pilotage est la validation des objectifs affichés par le conseil municipal et son positionnement par rapport à la politique développée par ce PEDT. Une discussion s'engage alors entre les membres du conseil municipal afin de comprendre le rôle du PEDT, ses conséquences sur la commune, le public visé par ce projet...

Le conseil municipal décide de ne pas s'engager sans avoir un projet d'action précis et chiffré.

**\*Personnel communal :** Le contrat d'avenir d'Aurélia se termine fin juin. Elle sera remplacée par un nouveau contrat aidé. Une rencontre avec Monsieur CAPIAUX de la Mission locale a permis de définir des candidatures pour ce poste (contrat de 26h réparties entre l'école, la cantine, la garderie et les TAP).

### **9- Questions diverses**

**\*Planning des élections législatives.** Le planning des permanences pour les 2 tours des élections législatives a été réalisé et sera transmis par mail à l'ensemble du conseil municipal.

**\* Bulletin municipal.** La première réunion de travail de la commission communication, sur le bulletin municipal, est fixée au mercredi 7 juin 2017 à 20h

**\*Fleurissement.** Le 1<sup>er</sup> avril a eu lieu la remise des prix du fleurissement. Marlieux a obtenu la 19<sup>ème</sup> place et a gagné 5 rosiers qui ont été plantés au pied de la roue rénovée, située grande rue au croisement de la route de Saint-André-le-Bouchoux. Mr DESPLANCHES a obtenu le prix de la 52<sup>ème</sup> place dans la catégorie des particuliers. Colette DECHAIX informe que les plantations de fleurs se feront les 22 et 23 mai en fonction de la livraison des fleurs. Au total ce sont 580 plants qui seront à mettre en terre.

**\*Contrat avec Rex Rotary :** Joël FAGNI a renégocié les contrats de location des 2 photocopieurs (Mairie et école primaire) pour un montant trimestriel de 942€ avec un volume de copies de 42000 copies Noir et Blanc et 1800 copies couleur.

**\*Etude agricole du SCOT de la Dombes :** Le Maire présente à partir d'un power point l'étude agricole réalisée dans le cadre de la révision du SCOT.

### **\*Prochain conseil municipal le mardi 4 juillet à 20h**

La séance est levée à 23h.